

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Rhône-Alpes

NOR : AFSP1418963A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1224-1 et R. 1224-4 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Rhône-Alpes ;

Sur proposition de l'Établissement français du sang en date des 14 janvier, 6 mars et 8 avril 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 10 avril 2012 susvisé est ainsi modifiée :

1° Aux 4, 5 et 6 du 1, la mention : « 1 – Annonay, site d'Annonay » est supprimée ;

2° Aux 4, 5 et 6 du 1, la mention : « 4 – Metz-Tessy, site d'Annecy-Metz-Tessy (CHRA) » est remplacée par la mention « 4 – Metz-Tessy, site d'Annecy-Metz-Tessy (CHANGE) » ;

3° Le 3 du 1 est ainsi complété : « 9 – Lyon, site de Lyon-Confluence ».

Art. 2. – Le directeur général de la santé, le directeur général de l'offre de soins et le président de l'Établissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
C. CHOMA